

Date: 18/02/2025

Visa Ligue: R5/2025

Visa FFSA: 145

**FFSA**

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

LIGUE SPORT AUTOMOBILE  
OCCITANIE MÉDITERRANÉE  
Le Mercier - Bâtiment B  
48, Chemin d. l Homme Mort  
30220 VIGAN  
Téléphone : 04 67 21 11 87  
Email: ligue05@orange.fr

## REGLEMENT PARTICULIER

# 22<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL du PAYS VIGANAIS MODERNE - 24 & 25 MAI 2025

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.*

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Le Mardi 1<sup>er</sup> Avril 2025.....  
Ouverture des engagements : Le Mardi 1<sup>er</sup> Avril 2025 .....  
Clôture des engagements : Mercredi 14 Mai 2025 à Minuit.....  
Parution du carnet d'itinéraire : Le Vendredi 16 Mai 2025 à 17H

**Parution en ligne sur le site du team auto Viganais et de l'asa Cigaloise du carnet d'itinéraire. POUR TOUTE DEMANDE EN PAPIERS, MERCI DE LE SIGNALER AVEC LE BULLETIN D'ENGAGEMENT**.....

Dates et Heures des reconnaissances : Samedi 17 Mai 2025 de 9h à 12h et de 14h à 17h  
Dimanche 18 Mai 2025 de 9h à 12h .

Samedi 24 Mai de 9H à 12H.....

**Vérifications Administratives** : Samedi 17 Mai 2025 de **8H30 à 17H** et Dimanche 18 Mai 2025 de **9h à 12H** au bar de la Plaine à Molières-Cavaillac.

**Samedi 24 Mai 2025 de 8H00 à 10H** Fin des vérifications administratives au village de vacances La Pommeraie au Vigan .

Vérifications Techniques : Samedi 24 Mai 2025 de **8H15 à 14H00** au village de vacances La Pommeraie au Vigan.....

Heure de mise en place du parc de départ : Samedi 24 Mai à partir de **8h30** Stade Annexe au Vigan

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 24 Mai à **13H30** PC course, Communauté de Communes au Vigan.

Publication des équipages admis au départ : Samedi 24 Mai à **14h30** Communauté de Communes au Vigan.

Publication des heures et ordres de départ : Samedi 24 Mai à **14h30** au PC Course Communauté de Communes au Vigan.

Départ de la 1<sup>ère</sup> Etape, 1<sup>er</sup> VHC : Samedi 24 Mai à **15H30** Parc fermé, stade annexe au Vigan.

Parc d'Assistance : autour de la salle des fêtes à AVEZE

Parc de regroupement : parking Mairie au Vigan

Arrivée 1<sup>er</sup> étape : Samedi 24 Mai parking de la Mairie au Vigan. **17H30. (1er VHC)**

Départ 2<sup>ème</sup> Etape le Dimanche 25 Mai **8H00** (1<sup>er</sup> VHC ) parking de la Mairie au Vigan

Vérification finale : Dimanche 25 Mai Garage des Arènes Rte du Pont de la Croix au Vigan. Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye : 30' après l'arrivée du dernier concurrent, Parc fermé, et PC course.

Remise des prix : Dimanche 25 Mai. Parc d'arrivée

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **CIGALOISE** en qualité d'organisateur administratif et le **TEAM AUTO VIGANAIS** en qualité d'organisateur technique organisent les 24 & 25 Mai 2025 le 22<sup>ème</sup> **Rallye Régional du PAYS VIGANAIS**.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Régionale du Sport Automobile Occitanie Méditerranée

Le \_\_\_\_\_ sous le n° \_\_\_\_\_ et par la FFSA sous le permis d'organiser n° \_\_\_\_\_

### **Comité d'Organisation**

Président ASA CIGALOISE : Yvon JOURNAUX Licence N°19327 - 0809 Organisateur Administratif

Président TEAM AUTO VIGANAIS : Christophe ARIETE N°121373 - 0809 Organisateur Technique et tous les membres du Team Auto Viganais et de L'ASA Cigaloise.

### **Secrétariat du Rallye**

Avant le Rallye : Asa Cigaloise St Hippolyte du Fort et Team Auto Viganais Place St EUZEBY 30120 le Vigan

Pendant le Rallye : PC course - Communauté de Communes le Vigan du Samedi 24 Mai à partir de 10H00 au Dimanche 25 Mai à la fin de l'épreuve.

Téléphone : ASA Cigaloise : 04 66 77 67 73 --- 06 59 73 77 48

Team Auto Viganais Tel / Fax 04 67 82 01 09 -- 07 68 19 03 04.-- 06 40 16 64 13

### **Organisateur technique**

Nom : Team Auto Viganais

Adresse : Place St Euzéby 30120 Le Vigan

#### **1.1P. OFFICIELS**

Observateur : **Mr Robert CLOS** Licence N°  
Collège Président : ..... **Mr Max DECARPENTRIE** Licence N° 3433  
Collège membre : ..... **Mr Jean-Louis VATON** Licence N° 5493  
Collège membre : ..... **Mr Olivier COULET** Licence N° 19312  
Directeur de Course PC : ..... **Mr Marc CIER** Licence N° 2942  
Directeur de Course Adjoint PC : ..... **Mr Yannick BARDIN** Licence N° 46622  
Directeur de Course Adjoint PC : ..... **Mme Carmen BELCHI** Licence N° 8747  
Directeur de Course Adjoint Départ E S : ..... **Mr Marc HABOUZIT** Licence N°  
Directeur de Course Adjoint Départ E S : ..... **Mme Isabelle RAVIER** Licence N° 196916

Commissaire Technique Responsable : ..... **Mr Michel JAMET** Licence N°  
Commissaire Technique : ..... **Mr Michel MOLINES** Licence N° 9502  
Commissaire Technique : ..... **Mr** Licence N°  
Commissaire Technique - VHC - **Mr Christian MANGEMATIN** Licence N°6507  
Commissaire Technique : **Mr** ..... Licence N°  
Médecin Chef : ..... **Docteur Michel ROMIEU** Licence N° 9031  
Relations avec les concurrents Responsable : **Mr Philippe BADOU** Licence N° 27999  
Relations avec les concurrents **Mr Lionel CALAGE** Licence N°6734  
Chargé des relations avec les concurrents **Mme Véronique CARBOU** Licence N°119788

Juge de fait : ..... **Mr José GISPER** Licence N° 3184

Véhicule BBR : ..... **Mme Sylvie MONTET** Licence N° 205244  
..... **Mr Didier MONTET** Licence N° 205243

Véhicule Autorité : ..... **Mr Christophe ARIETE** Licence N° 121373  
..... **Mr Yvon JOURNAUX** Licence N° 19327

Véhicule Info : ..... **Mr Alain Bastid** Licence N° 155491  
..... **Mr Antoni Bastid** Licence N° 332641

Véhicule Damier : **Mr JO Dardanelli** Licence N°  
**Mme Elizabeth Dardanelli** Licence N°

Responsable Administratif : ..... **Mme Marie Christine GOMEZ** Licence N° 154653

Chargé des relations avec la presse : **Mr Patrice MARIN** Licence N° 18052

Classement informatique **Mr Philippe GIRY**  
**Mr Jean-Louis MARIN**

Speaker **Mr Patrick VEZOLLE**

### **1.2P. ELIGIBILITE** .....

Le 22<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays Viganais compte pour :  
La coupe de France des rallyes (coefficient 2)  
Le championnat des rallyes de la ligue du sport automobile Occitanie Méditerranée  
Le challenge de l'ASA Cigaloise

### **1.3P. VERIFICATIONS**

#### **IMPORTANT : Vérifications administratives obligatoires :**

**Elles auront lieu le Samedi 17 Mai de 8h30 à 17H et le Dimanche 18 Mai 2025 de 8H30 à 12H au bar de la Plaine à Molières-Cavaillac.**

**Et le Samedi 24 Mai 2025 au village de vacances la pommeraie au Vigan de 8H00 à 10H00**

**Lors de ces vérifications, les concurrents devront présenter les documents suivants :**

- **Permis de conduire en cours de validité**
- **Licence valable pour l'année en cours**
- **Photocopie de la 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation de la voiture**

**Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture et divers autres documents.**

**Les équipages devront présenter, au CH 0 (avant le départ du rallye), auprès des relations concurrents, les originaux de leurs permis de conduire et licences.**

#### **Vérifications techniques avant le départ du rallye :**

Elles auront lieu le **Samedi 24 Mai 2025 de 8h30 à 14h00**, Village de vacances la pommeraie au Vigan. Les voitures devront être « stickées » (plaques, N°, publicités, etc...) avant de passer aux vérifications.

### 1.3.12 P. CONTROLE FINAL

Les vérifications finales seront effectuées : **Garage des Arènes – Route du pont de la Croix au Vigan**

Prix de la main d'œuvre : 60€ TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 22<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays Viganais devra adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et accompagnée du règlement des droits d'engagement, avant le Mercredi 14 Mai 2025 à 24h00 .....

A l'adresse suivante : Team Auto Viganais place St Euzéby 30120 le Vigan.

Tél / 04 67 82 01 09 [contact@teamautoviganais.fr](mailto:contact@teamautoviganais.fr)

Team Auto Viganais 07 68 19 03 04 / 06 40 16 64 13

Asa Cigaloise 06 59 73 77 48 / 04 66 77 63 73

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum (**Moderne et VHC confondus**). L'organisateur se réserve le droit d'annuler le rallye si à la date du Vendredi 16 Mai 2025 , le nombre des engagés est inférieur à **60**.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- **320 €** avec la publicité facultative de l'organisateur
- **640 €** sans la publicité facultative

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**Les demandes d'engagements par mail ne seront prises en compte qu'à réception du montant des droits d'engagement**

**Joindre obligatoirement les photocopies des licences et permis de conduire des pilotes et copilotes, ainsi que la première page du passeport technique**

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

Aux candidats dont l'engagement aurait été refusé.

En cas d'annulation du rallye.

**Rappel des prescriptions générales FFSA :**

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 4.1P. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA pour les rallyes de la Coupe de France 2025

### 4.3.P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

**L'assistance sera autorisée uniquement dans la Zone d'assistance située dans tous le Vigan, des parkings seront mis à disposition. Le plan de situation sera à consulté sur le site du Team Auto et de l'ASA Cigaloise.**

#### 4.3.2.1P.

### **PROPRETE DE VOTRE STAND ET SECURITE (Rappel Règlement standard des rallyes FFSA)**

Une bâche étanche et résistante au hydrocarbure est obligatoire sous chaque véhicule, ainsi que sous le moteur du véhicule d'assistance.

Un extincteur 5 kg, valide pour foyer A, B et C est également obligatoire.

**Les assistances devront enlever leurs déchets à la libération de l'emplacement.**

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA. Conforme au règlement standard FFSA 2025

**5.1 P** : Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues aux articles 5.1.6 et 5.2.4 du Règlement Standard des Rallyes FFSA 2025.

### 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 22<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays Viganais représente un parcours de **.115 Kms**

Il comporte **5** épreuves spéciales d'une longueur totale de **39.220 kms.**

Il est divisé en **2** étape et **3** sections.

Les épreuves spéciales :

**PEYREGROSSE / MANDAGOUT**

**11.600 kms à faire 1 fois**

**Le VIGAN /ROQUEDUR**

**5,500 kms à faire 2 fois**

**SAINT- BRESSON / MONTDARDIER**

**8,310 kms à faire 2 fois**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire" sur le site du Team Auto Viganais et de L'ASA Cigaloise

## **6.2P. RECONNAISSANCE**

**6.2.1P.** Le nombre de passages par ES en reconnaissances est de **3 MAXIMUM**. Panachage autorisé.

**Tous repères ou marquage sont strictement interdit, De votre comportement dépend l'avenir des rallyes.**

**6.2.2P.** Un sticker avec la mention « Reconnaissance » et un numéro d'ordre sera devra être collé en haut à droite du pare-brise (vue intérieur véhicule).

### **6.2.5P. DUREE**

Conformément à la réglementation en vigueur, les reconnaissances auront lieu sur 2 jours, voir planning ci-dessous.

Jours autorisés : Samedi 17 Mai 2025 de 9h à 12h et de 14h à 17h - Dimanche 18 mai 2025 de 9h à 12h.

Samedi 24 mai 2024 de 9h à 12h.

En dehors des périodes précitées, elles sont strictement interdites.

Parution et distribution du carnet d'itinéraire : A Télécharger sur le site du Team auto Viganais et de L'asa Cigaloise à partir du Vendredi 16 Mai 2025.

Au vérification administrative , les concurrents recevront une fiche de contrôle de passage qu'ils utiliseront librement pendant les sessions de reconnaissances par ES. **Les passages se feront sur routes ouvertes à la circulation, dans le respect du Code de la Route (respect des limitations de vitesse, des riverains, et de la signalisation du rallye)**

## **RESPECTEZ LES RIVERAINS – L'AVENIR DES RALLYES EN DEPEND**

**Rappel Art.6.4.1 du règlement standard des rallyes** Pendant toute la durée du Rallye, en dehors des E.S., les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions règlementant la circulation en France.

### **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA .

Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaires de route : **chasuble orange** avec COMMISSAIRE dans le dos.

Chef de poste : **chasuble orange** avec CHEF DE POSTE dans le dos.

### **7.5.17.4P. DECLARATION D'ABANDON**

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon.

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 du règlement standard des rallyes pourra se voir pénaliser par le Collège des Commissaires Sportifs

### **ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

La remise des prix se déroulera au podium d'arrivée - Mairie du Vigan le Dimanche 25 Mai 2025

Seront récompensés les 3 premiers du classement général :

1 <sup>er</sup>	400€
2 <sup>ème</sup>	300€
3 <sup>ème</sup>	250€

Des Coupes seront distribuées aux

COUPES	Classe 1 à 3 partants	Classe 4 à 7 partants	Classe 8 à 11 partants	Classe 12 et +	Féminin	
1 <sup>er</sup>	X	X	X	X	X	
2 <sup>ème</sup>		X	X	X		
3 <sup>ème</sup>			X	X		
4 <sup>ème</sup>				X		

Les coupes ne sont pas cumulables

Date: 18/02/2025

Visa Ligue: R5/2025

Visa FFSA: 145

LIGUE SPORT AUTOMOBILE  
OCCITANIE MÉDITERRANÉE

Le Mercuri Bâtiment B

48, Chemin de l'Homme Mort

31067 VIGAN

Email: ligu@s@orange.fr

## RÈGLEMENT PARTICULIER VHC

# 10<sup>ème</sup> Rallye du Pays Viganais 24&25 Mai 2025

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Le Mardi 1<sup>er</sup> Avril 2025  
Ouverture des engagements : Le Mardi 1<sup>er</sup> Avril 2025  
Clôture des engagements : Mercredi 14 Mai à minuit  
Parution du carnet d'itinéraire : Le Vendredi 16 Mai à 17H

Parution en ligne sur le site du team auto Viganais et de l'asa Cigaloise du carnet d'itinéraire. POUR TOUTE DEMANDE DE PAPIERS, MERCI DE LE SIGNALER AVEC LE BULLETIN D'ENGAGEMENT.....

Dates et Heures des reconnaissances : Samedi 17 Mai 2025 de 9h à 12h et de 14h à 17h Dimanche 18 Mai de 9h à 12h et Samedi 24 Mai de 9h à 12h.....

Vérifications Administratives : Samedi 17 Mai de 8H30 à 17H et le Dimanche 18 Mai de 8H30 à 12H au **bar de la Plaine à Molières-Cavaillac.**

**Samedi 24 Mai 8h00 à 10h00** : Fin des vérifications administratives au village de vacances La Pommeraie au Vigan.

Dates et Heures des reconnaissances : Samedi 17 Mai 2025 de 9h à 12h et de 14h à 17h Dimanche 18 Mai 2025 de 9h à 12h .

Samedi 24 Mai de 9H à 12H.....

Vérifications Techniques : Samedi 24 Mai 2025 de **8H15 A 14H00** au village de vacances La Pommeraie au Vigan. ....

Heure de mise en place du parc de départ : Samedi 24 Mai à partir de 8h30 Stade Annexe au Vigan

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 24 Mai à 13H30 PC course, Communauté de Communes au Vigan.

Publication des équipages admis au départ : Samedi 24 Mai à **14h30** Communauté de Communes au Vigan.

Publication des heures et ordres de départ : Samedi 24 Mai à **14h30** au PC Course Communauté de Communes au Vigan

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **CIGALOISE** en qualité d'organisateur administratif et le **TEAM AUTO VIGANAIS** en qualité d'organisateur technique organisent les 24 & 25 Mai 2025 le 10<sup>ème</sup> **Rallye Régional VHC du PAYS VIGANAIS.**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Régionale du Sport Automobile Occitanie Méditerranée

Le \_\_\_\_\_ sous le n° \_\_\_\_\_ et par la FFSA sous le permis d'organiser n° \_\_\_\_\_

#### Comité d'Organisation

Président ASA CIGALOISE : Yvon JOURNAUX Licence N°19327 - 0809 Organisateur Administratif

Président TEAM AUTO VIGANAIS : Christophe ARIETE N°121373 - 0809 Organisateur Technique et tous les membres du Team Auto Viganais et de L'ASA Cigaloise.

## Secrétariat du Rallye

Avant le Rallye : Asa Cigaloise St Hippolyte du Fort et Team Auto Viganais Place St EUZEBY 30120 le Vigan

Pendant le Rallye : PC course - Communauté de Communes le Vigan du Samedi 24 Mai à partir de 10h00 au Dimanche 25 Mai à la fin de l'épreuve.

Téléphone : ASA Cigaloise : 04 66 77 67 73 -- 06 59 73 77 48

Team Auto Viganais Tel Fax 04 67 82 01 09 -- 07 68 19 03 04.

### Organisateur technique

---

Nom : Team Auto Viganais

Adresse : .....Place St Euzeby 30120 Le Vigan

#### 1.1P. OFFICIELS

Observateur	<b>Mr Robert CLOS</b>	<b>Licence N°</b>
Commissaire sportif Président :	<b>Mr Jean-Louis VATON</b>	Licence N° 5493/0809
Commissaire Sportif Membre :	<b>Mr Jean-François PASCAL</b>	Licence N° 2806/0801
Commissaire Sportif Membre :	<b>Mr Olivier COULET</b>	Licence N° 19312
Directeur de Course PC :	<b>Mr Marc CIER</b>	Licence N° 2942
Directeur de Course Adjoint PC :	<b>Mr Yannick BARDIN</b>	Licence N° 46622
Directeur de Course Adjoint PC	<b>Mme Carmen BELCHI</b>	Licence N° 8747
Directeur de Course Adjoint Départ E S	<b>Mr Marc HABOUZIT</b>	Licence N°
Directeur de Course Adjoint Départ E S :	<b>Mme Isabelle RAVIER</b>	Licence N° 196916
Technique Responsable VHC .....	<b>Mr Christian MANGEMATIN</b>	Licence N° 6507
Technique :	<b>Mr</b>	Licence N°
Relations avec les concurrents Responsable :	<b>Mr Philippe BADOU</b>	Licence N° 27999
Chargé des relations avec les concurrents	<b>Mr Lionel CALAGE</b>	Licence N°6734
Chargé des relation avec les concurrents	<b>Me Veronique CARBOU</b>	Licence N°119788
Responsable Administratif :	<b>Mme Marie Christine GOMEZ</b>	Licence N° 154653/0809
Chargé des relations avec la presse :	<b>Mr Patrice MARIN</b>	Licence N° 18052
Classement informatique	<b>Mr Philippe GIRY</b> <b>Mr Jean-Louis MARIN</b>	

#### 1.2P. ELIGIBILITE .....

Le 10<sup>ème</sup> Rallye Régional VHC du Pays Viganais compte pour :

La coupe de France des rallyes (coefficient 2)

Le championnat des rallyes de la ligue du sport automobile Occitanie Méditerranée

Le challenge de l'ASA Cigaloise

#### 1.3P. VERIFICATIONS

### IMPORTANT : Vérifications administratives obligatoires :

Elles auront lieu le Samedi 17 Mai de 8H30 à 12H et 14H à 17H et le Dimanche 18 Mai 2025, de 8H30 à 12H au bar de la Plaine à Molières-Cavaillac.

Fin des vérifications administratives Samedi 24 Mai 2025 de 8H à 10H au village de vacances la pommeraie au Vigan.

Lors de ces vérifications, les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire en cours de validité
- Licence valable pour l'année en cours
- Photocopie de la 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation de la voiture

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture et divers autres documents.

Les équipages devront présenter, au CH 0 (avant le départ du rallye), auprès des relations concurrents, les originaux de leurs permis de conduire et licences.

### **Vérifications techniques avant le départ du rallye :**

Elles auront lieu le **Samedi 24 Mai 2025 de 8h15 à 14h00**, Village de vacances la pommeraie au Vigan. Les voitures devront être « stickées » (plaques, N°, publicités, etc...) avant de passer aux vérifications.

### **1.3.12 P. CONTROLE FINAL**

Les vérifications finales seront effectuées : **Garage des Arènes – Route du pont de la Croix au Vigan**

Prix de la main d'œuvre : 60€ TTC

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

*Conforme au règlement standard FFSA*

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 10<sup>ème</sup> Rallye Régional VHC du Pays Viganais devra adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et accompagnée du règlement des droits d'engagement, avant le Mercredi 14 Mai 2025 à 24h00.....

A l'adresse suivante : Team Auto Viganais place St Euzéby 30120 le Vigan.

**Tél : 04 67 82 01 09 [contact@teamautoviganais.fr](mailto:contact@teamautoviganais.fr)**

**Team Auto Viganais 07 68 19 03 04 / 06 40 16 64 13**

**Asa Cigaloise 06 59 73 77 48 / 04 66 77 63 73**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum (**Moderne et VHC confondus**). L'organisateur se réserve le droit d'annuler le rallye si à la date du Vendredi 16 Mai 2025, si le nombre des engagés est inférieur à **60**.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- **300 €** avec la publicité facultative de l'organisateur
- **600 €** sans la publicité facultative

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**Les demandes d'engagements par mail ne seront prises en compte qu'à réception du montant des droits d'engagement**

**Joindre obligatoirement les photocopies des licences et permis de conduire des pilotes et copilotes, ainsi que la première page du passeport technique**

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :  
Aux candidats dont l'engagement aurait été refusé.  
En cas d'annulation du rallye.

**Rappel des prescriptions générales FFSA :**

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### 4.1P. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA pour les rallyes de la Coupe de France 2025

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

**L'assistance sera autorisée uniquement dans la Zone d'assistance située dans tous le Vigan, des parkings seront mis à disposition. Le plan de situation sera à consulté sur le site du Team Auto et de l'ASA Cigaloise**

#### 4.3.2.1P.

### **PROPRETE DE VOTRE STAND ET SECURITE (Rappel Règlement standard des rallyes FFSA)**

*Une bâche étanche et résistante au hydrocarbure est obligatoire sous chaque véhicule, ainsi que sous le moteur du véhicule d'assistance.*

*Un extincteur 5 kg, valide pour foyer A, B et C est également obligatoire.*

**Les assistances devront enlever leurs déchets à la libération de l'emplacement.**

Le parc d'assistance ne sera pas gardé, il restera sous la responsabilité des équipages.  
Une aire de camping-car fonctionnant 24h/24 se trouvera à proximité du parc, à la charge des utilisateurs.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA. Conforme au règlement standard FFSA 2025

**5.1 P :** Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet

emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues aux articles 5.1.6 et 5.2.4 du Règlement Standard des Rallyes FFSA 2025.

## **5.2P PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le 10<sup>ème</sup> Rallye Régional VHC du Pays Viganais représente un parcours de **.115 Kms**  
Il comporte **5** épreuves spéciales d'une longueur totale de **39.220 km.**  
Il est divisé en **2** étape et **3** sections.

Les épreuves spéciales :

**PEYREGROSSE / MANDAGOUT**  
**Le VIGAN /ROQUEDUR**  
**SAINT- BRESSON / MONTDARDIER**

**11.600 kms à faire 1 fois**  
**5,500 kms à faire 2 fois**  
**8,310 kms à faire 2 fois**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire" sur le site du Team Auto Viganais et de L'ASA Cigaloise

### **6.2P. RECONNAISSANCE**

**6.2.1P.** Le nombre de passages par ES en reconnaissances est de **3 MAXIMUM.**  
Panachage autorisé.

**Tous repères ou marquage sont strictement interdit, De votre comportement dépend l'avenir des rallyes.**

**6.2.2P.** Un sticker avec la mention « Reconnaissance » et un numéro d'ordre sera devra être collé en haut à droite du pare-brise (vue intérieur véhicule).

#### **6.2.5P. DUREE**

Conformément à la réglementation en vigueur, les reconnaissances auront lieu sur 2 jours, voir planning ci-dessous.

Jours autorisés : Samedi 17 Mai 2025 de 9h à 12h et de 14h à 17h - Dimanche 18 mai 2025 de 9h à 12h.

Samedi 24 mai 2025 de 9h à 12h.

**En dehors des périodes précitées, elles sont strictement interdites.**

**Parution et distribution du carnet d'itinéraire : A Télécharger sur le site du Team auto Viganais et de L'asa Cigaloise à partir du Vendredi 16 Mai 2025.**

Au vérifications administrative , les concurrents recevront une fiche de contrôle de passage qu'ils utiliseront librement pendant les sessions de reconnaissances par ES. **Les passages se feront sur routes ouvertes à la circulation, dans le respect du Code de la Route (respect des limitations de vitesse, des riverains, et de la signalisation du rallye)**

## RESPECTEZ LES RIVERAINS – L'AVENIR DES RALLYES EN DEPEND

**Rappel Art.6.4.1 du règlement standard des rallyes** Pendant toute la durée du Rallye, en dehors des E.S., les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions règlementant la circulation en France

### ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA .

Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaires de route : **chasuble orange** avec COMMISSAIRE dans le dos.

Chef de poste : **chasuble orange** avec CHEF DE POSTE dans le dos.

#### 7.5.17.4P. DECLARATION D'ABANDON

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon. Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 du règlement standard des rallyes pourra se voir pénaliser par le Collège des Commissaires Sportifs

### ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

### ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera au podium d'arrivée - Mairie du Vigan le Dimanche 25 mai 2025

Seront récompensés les 3 premiers du classement général.